

Arrondissement de Melun

Canton de Fontenay-Trésigny



Commune de Grisy-Suisnes

<p>DOSSIER N°: PC0772172300020 -Déposé le : 01/07/2023 OBJET DE LA DEMANDE : Construction d'une maison individuelle en zone Agricole ADRESSE DES TRAVAUX : Rue de Melun 77166 Grisy-Suisnes</p>	<p>NOM et ADRESSE DU DEMANDEUR : Monsieur Gimenes Joseph Rue de Melun Angle RD 319/CD 35 77166 Grisy -Suisnes</p>
--	---

LE MAIRE,

VU la demande d'autorisation de construire susvisée, ayant pour objet la construction d'une maison individuelle à usage d'habitation,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 02/03/2010, modifié le 04/09/2012, modifié le 29/04/2014, modifié le 10/01/2017, modifié le 19/06/2018 rectifié le 14/05/2019, révisé le 10 décembre 2019, modifié le 18/11/2022, et notamment le règlement de la zone A,

Considérant que le règlement de la zone A autorise les constructions à destination d'habitation quand elles sont indispensables au fonctionnement de l'activité agricole nécessitant la présence permanente de l'exploitant,

Considérant que projet consiste à construire une habitation à usage personnel sans aucun lien avec une activité agricole nécessitant la présence obligatoire d'un exploitant,

Considérant que le règlement de la zone A impose aux nouvelles constructions d'observer un recul de 30 mètres minimum par rapport aux routes RD 319 et CD 35,

Considérant que ce recul n'est pas respecté,

ARRETE

Article 1 Le permis est **REFUSÉ** pour non-respect pour les raisons considérées ci-dessus

Grisy-Suisnes, le 24/07/2023



Le MAIRE

J.-M. CHANUSSOT